

**Soutien au projet de construction du Centre
de recherche en biomédecine de Strasbourg**

Rapport n° CP/2012/577

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de confirmer l'engagement départemental pris dans le cadre de Contrat de Projets 2007-2013, de soutenir l'émergence d'un pôle unique de compétences en recherche biomédicale en participant au financement du projet de construction du Centre de Recherche en Biomédecine de Strasbourg sur le Campus de médecine.

Les activités de recherche en Biomédecine sont actuellement réparties en différents endroits de l'agglomération strasbourgeoise sur le site de la Faculté de Médecine, de l'Hôpital civil ou du CHU de Hautepierre.

Projet initialement intitulé « institut de recherche biologique » et envisagé dès le Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, la création du Centre de Recherche en Biomédecine de Strasbourg (CRBS) conjugue un projet scientifique ambitieux et un projet immobilier structurant. Ce dernier accueillera des unités de recherche réunies sous la forme d'un Institut de Recherche Translationnelle en Santé (IRTS), portant sur les trois axes que sont les Biomatériaux, l'Infection-Inflammation, et les Neurosciences.

Institut plurithématique et interdisciplinaire, il a pour objectif la promotion d'une recherche de haut niveau, l'innovation technologique et thérapeutique et la valorisation. Il contribuera à la structuration et au renforcement de la recherche clinique locale, notamment en répondant au besoin des différentes structures de recherche Inserm/UdS/Hôpitaux de se regrouper sur un projet scientifique cohérent au sein d'un équipement performant.

Concrètement, le CRBS réunira plus de 20 équipes de recherche UdS-INSERM, au sein de 5 départements (neurosciences, cancer, immunologie...). De plus, la structure comptera 4 plates-formes technologiques accueillant des équipements mutualisés (animalerie, microscopie-imagerie, protéomique et biologie cellulaire). Signalons à ce titre que le Contrat de Projets (CPER) 2007-2013 prévoit également des crédits d'équipement dont l'affectation a été proposée à la réalisation d'une plate-forme baptisée « BIOMAX ». Celle-ci vise à développer un centre d'investigation biologique (CBI) permettant de doter l'Alsace d'une structure de gestion et de valorisation d'échantillons biologiques (Bio Banque). Le soutien départemental de 167.000 € a d'ores et déjà été versé en 2011.

Une opération immobilière d'envergure

Dès l'origine, les notions de transversalité, de modularité des locaux, de mutualisation des équipements spécifiques ainsi que de recherche de synergies entre les acteurs et d'échanges entre la recherche et la formation, ont nourri à la définition du projet.

L'Université, maître d'ouvrage, a résolument choisi de s'inscrire dans la démarche de performance énergétique du CPER avec pour objectif la basse consommation sur l'enveloppe et les locaux tertiaires, l'optimisation du process ainsi que la réduction des besoins et des consommations.

L'implantation de la structure sur le Campus de Médecine impliquait la démolition du bâtiment 4 existant, opération réalisée fin 2011. Les 8.350 m² dédiés à une animalerie, des modules de recherche, une plateforme imagerie, des locaux communs, un auditorium de réunion et scientifique ainsi qu'un service de consultation en génétique médicale, hébergeront 250 chercheurs.

De surcroît, à l'échelle du Campus, cette opération constitue une première étape au réaménagement global du site qui sera poursuivi dans le cadre de l'Opération Campus pour la partie Enseignement et Médecine légale (démolition du bâtiment 3) et l'aménagement des espaces extérieurs.

Le plan de financement

Le budget total de l'opération s'élève définitivement à 35 M€ TTC (modifié par avenant au CPER) dont le financement provient de l'Etat (10,4 M€), de l'INSERM (4,25 M€), de l'UdS (7,5 M€) et des collectivités locales (12,85 M€).

Par ailleurs le premier équipement sera financé par l'Etat au titre du CPER 2007-2013 pour 1 M€. En termes de calendrier, les travaux de construction d'une durée de 24 mois permettront, après mise en place des équipements durant l'été, la livraison du bâtiment fin 2014.

Désormais reconnu comme étant de dimension mondiale, le pôle de compétitivité Biovalley Alsace toujours plus adossé à la recherche fondamentale qu'à la recherche clinique sera clairement renforcé par la dimension appliquée et clinique des programmes.

De même, les liens progressivement noués avec les HUS contribuent également à la concrétisation de ce continuum de la recherche fondamentale jusqu'à la santé publique.

Pour l'ensemble de ces raisons, compte tenu du degré de maturité de cette opération, et en application des engagements pris par le Département du Bas-Rhin dans le CPER 2007-2013, il vous est proposé d'attribuer à l'Université de Strasbourg, maître d'ouvrage, une subvention de 4,45 M€.

L'Autorisation de Programme relative à cette opération prévoit la mise en place de crédits de paiement à compter de 2012.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35695	204-204182-23	441 000,00 €	441 000,00 €	441 000,00 €

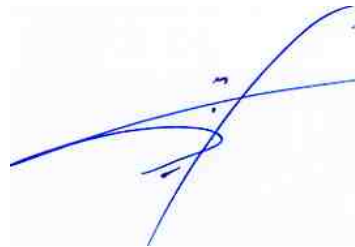
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention d'investissement de 4,45 M€ à l'Université de Strasbourg au titre de la construction du Centre de Recherche en Biomédecine de Strasbourg.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer la convention de financement déterminant les modalités de mise en oeuvre de ce soutien.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL